



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2023-210

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **DDFIP 22 /**

22-2023-09-04-00001 - Arrêté portant délégation de signature accordée par M.CALIMAN, responsable du PCE OUEST, à ses collaborateurs. (1 page)

Page 3

DDFIP 22

22-2023-09-04-00001

Arrêté portant délégation de signature accordée  
par M.CALIMAN, responsable du PCE OUEST, à  
ses collaborateurs.

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La responsable du Pôle de Contrôle et Expertise Ouest

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

Agents en résidence à Lannion
M CRENET Thibaut M MARQUET Christophe Mme VERSCHELDE Hélène M. PAUGAM Matthieu

c) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Agents en résidence à Lannion
Mme LESCOUBLET Anne Mme SOILLE Françoise

### Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service

A Lannion, le 4 septembre 2023

La responsable du Pôle de Contrôle et Expertise Ouest

Jean-Marc CALIMAN  
Inspecteur divisionnaire des Finances publiques